



CC Aubrac Lot Causses Tarn (Siren : 200069268)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	La Canourgue
Arrondissement	Mende
Département	Lozère
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	30/11/2016
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Jacques BLANC

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	mairie de la canourgue
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	48500 LA CANOURGUE
Téléphone	04 66 32 81 47
Fax	04 66 32 91 33
Courriel	communautecomaubraclootcausse@orange.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	8 191
Densité moyenne	14,03

Périmètre

Nombre total de communes membres : 15

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
48	Banassac-Canilhac (200054484)	1 076
48	Chanac (214800393)	1 490
48	Cultures (214800559)	163
48	Esclanèdes (214800567)	394
48	La Canourgue (214800344)	2 253
48	La Tieule (214801912)	92
48	Laval-du-Tarn (214800856)	103
48	Les Hermaux (214800732)	104
48	Les Salces (214801870)	102
48	Les Salelles (214801854)	172
48	Massegros Causses Gorges (200072619)	1 004
48	Saint-Germain-du-Teil (214801565)	892
48	Saint-Pierre-de-Nogaret (214801755)	185
48	Saint-Saturnin (214801813)	66
48	Trélans (214801920)	95

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 13

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Autres actions environnementales
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Organisation des transports non urbains
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie

Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
Logement et habitat
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
Autres
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Autres
- <i>Création, aménagement, entretien et promotion des sentiers de randonnées listés par délibération n°D18-102 du 17 décembre 2018, soit 375,5 km. - Création de 3 services communs sur une partie du territoire : 1) la gestion directe du SPANC ; 2) gestion du service de transport des repas du collège de la Canourgue aux cantines des écoles primaires d'Auxillac, Banassac-Canilhac, la Canourgue et Saint-Germain-du-Teil, gestion par délégation à des associations de la structure multi-accueil de la Canourgue et de l'accueil de Loisirs sans hébergement de Banassac-la Canourgue ; 3) écoles-périscolaire-cantines-transport. - Participation à la mise en œuvre de la politique des pays ou PETR. - A la demande des communes, toutes opérations visant à : - rechercher et développer de manière coordonnée des potentiels de développement d'équipements de production d'énergie renouvelable (hydraulique, photovoltaïque, éolien, ?). - rechercher et développer de manière coordonnée des gisements d'économie d'énergie, des équipements structurants communautaire (rénovation énergétiques, autoconsommation, smartgrid, ?) - développer des solutions internet alternatives pour les habitats ne bénéficiant ni des programmes de montée en débit, ni des programme FTTH. - La communauté de communes pourra exercer des interventions en tant que mandataire pour le compte des communes membres dans le cadre de conventions (centre technique, prestations diverses de services). - Politique et actions de développement culturel : adhésion au syndicat mixte de gestion de l'école départementale de musique de la Lozère. - Mise à disposition de personnel administratif, technique et d'animation. (délibération n°D17-135 modifié du 21 décembre 2017)</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
48	SM de gestion de l'école départementale de musique de la Lozère (254800584)	SM ouvert	62 679
12	SM d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac (200048692)	SM ouvert	77 928
48	PETR du Pays du Gévaudan Lozère (200078343)	SM ouvert	35 162
48	SM du bassin versant du Tarn-Amont (200080547)	SM fermé	77 743
12	EPAGE Aveyron amont, SM du bassin versant Aveyron amont (SMBV2A) (200068526)	SM fermé	134 820
48	Syndicat départemental d'électrification et d'équipement de la Lozère (SDEE) (254800022)	SM fermé	85 967
48	SM lozérien pour l'A75 (254800683)	SM ouvert	35 162
48	SM pour l'aménagement et le développement économique autour de la RN 88 en Lozère (254800691)	SM ouvert	19 582
48	SM du bassin du Lot amont et du bassin du Dourdou de Conques (254800592)	SM fermé	115 068

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)